



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N°468 modifiant le règlement 463 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham le 3 août 2026, le projet de règlement N°468 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 par Mme Anne-Marie Dufour;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 par Mme Geneviève Boutin,

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

En cas de vacance au poste de maire, le maire suppléant reçoit, pour toute la durée de la vacance, le traitement, la rémunération et l'allocation prévus au règlement no 463 pour le poste de maire.

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026;

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet de modifier le règlement numéro 463.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://www.notre-dame-de-ham.ca/avis-publics/>

Donné à Notre-Dame-de-Ham ce 14^e jour de juillet 2026

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière